

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral de justice
et police DFJP
Palais fédéral ouest
3003 Berne

*Par courriel format PDF et Word :
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch*

Lausanne, le 5 mai 2021

Consultation fédérale (CE) Dispositions d'exécution relatives à l'utilisation du système d'entrée et de sortie (développements de l'acquis de Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,

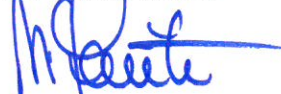
Le système d'entrée et de sortie (EES) doit permettre d'identifier plus facilement les ressortissants d'Etats tiers lors de contrôles aux frontières Schengen ou à l'intérieur du territoire Schengen, grâce aux données biométriques (photographie et empreintes digitales). En cela, le système d'entrée et de sortie facilitera le contrôle des flux migratoires en permettant l'identification des ressortissants d'Etats tiers qui ne remplissent pas ou plus les conditions relatives à la durée du séjour sur le territoire Schengen, en lieu et place de la vérification des cachets apposés dans le passeport.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud n'a pas de remarque particulière à formuler sur cet objet. Etant donné que la consultation de la base de données EES sera accordée aux cantons également, ce système constituera un outil plus performant en matière d'identification de ressortissants d'Etats tiers et des infractions commises en matière migratoire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

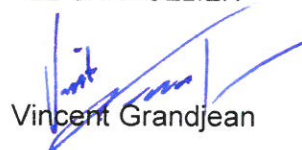
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- Polcant